



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°36-06-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage convocation : 09/06/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 10
ABSENTS : 5
POUVOIR(S) : 2
VOTANT(S) : 12
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 12

SEANCE DU 18 JUIN 2026

DELIBERATION N° 36-06-2026

Objet de la délibération : DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- ~~Madame Régine RONCIERE~~, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFROY, Monsieur Julien GERVAIS, ~~Madame Laure BOURASSEAU~~, ~~Monsieur Matthieu DUBOIS~~, ~~Madame Vanessa TALON~~, Monsieur Alexandre HATET et ~~Monsieur Vincent GUERINEAU~~, conseillers municipaux.

Absent excusé : Madame Régine RONCIERE, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Madame Laure BOURASSEAU a donné pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFROY
Madame Régine RONCIERE a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN

Monsieur Gaëtan GEFROY été désigné secrétaire de séance.

République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE ET FIN DELIBERATION N° 36-06-2026

Exposé des faits :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Monsieur le Maire présente les attributions et le fonctionnement de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

La commune de La Guierche doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Délibération :

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer les membres du conseil municipal pour représenter la commune au sein de la CLECT, Commission locale d'évaluation des charges transférées :

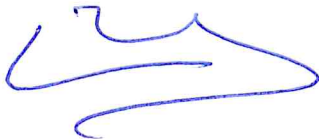
- Monsieur Eric BOURGE : délégué titulaire.
- Madame Élodie GAUTIER : déléguée suppléante.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 18 juin 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Gaëtan GEFFROY

